



Assemblée générale

Distr. limitée
28 septembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Troisième Commission
Point 62 de l'ordre du jour
Promotion de la femme

Célébration du quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

Note du Secrétariat

Dans sa décision 2009/233 du 28 juillet 2009, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Célébration du quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

« L'Assemblée générale,

Rappelant la résolution 2006/9 du Conseil économique et social en date du 25 juillet 2006, dans laquelle celui-ci a notamment décidé qu'à sa cinquante-troisième session, la Commission de la condition de la femme envisagerait la possibilité de procéder en 2010 à un examen et à une évaluation de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing¹ et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée "Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle"²,

Prenant note de la résolution 53/1³ de la Commission, dans laquelle celle-ci a décidé d'examiner, à sa cinquante-quatrième session, l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée "Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle", en mettant l'accent sur le partage de données d'expérience et de pratiques optimales, afin de surmonter les obstacles qui perdurent et les

¹ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

² Résolutions S-23/2, annexe, et S-23/3, annexe, de l'Assemblée générale.

³ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 7 (E/2009/27)*, chap. I, sect. E.



problèmes nouveaux, y compris ceux liés à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

Notant que, dans la même résolution, la Commission a décidé de célébrer le quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et recommandé à ce propos, par l'intermédiaire du Conseil, que l'Assemblée tienne une réunion commémorative en mars 2010, durant la cinquante-quatrième session de la Commission,

Décide de tenir une réunion en l'honneur du quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing¹ pendant la cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme. »
